

■ Aigalliers

La nouvelle vie de l'ancien presbytère

«EN UNE ANNÉE, nous n'avons pas perdu de temps». Samedi dernier, les élus d'Aigalliers étaient tout sourire, le maire Daniel Boyer en tête. Un an après l'inauguration du parc photovoltaïque de la commune, un nouveau projet ambitieux a abouti, fruit de l'investissement et de la patience du Conseil municipal. C'était en effet jour d'inauguration pour l'ancien presbytère, situé en plein cœur du village. L'architecte du patrimoine Gabrielle Welisch a été retenue par la commune «car elle a su conserver le caractère au bâtiment et garder l'escalier (un escalier suspendu à l'anglaise, *naldy*), sa



pièce maîtresse». Dans cet ensemble, une salle communale culturelle et multi-activités a vu le jour, ainsi que cinq logements sociaux : un studio accessible aux personnes à mobilité réduite, un T3 et trois T2. Denis Bouad, président du Conseil départemental, préfère parler de logements «dits sociaux» car «si les loyers sont réduits, la prestation assurée par les artisans a été la même». Il a rappelé que «70 % de la population gardoise peut prétendre à un logement social. C'est un besoin pour les collectivités locales, quelle que soit leur taille».



Les élus entourent Denis Bouad pour la coupure du ruban.

Une commission municipale a été créée pour l'attribution des logements, comme l'a rappelé la conseillère municipale Frédérique Bonzi. Parmi les critères retenus : les ressources, l'adéquation du logement avec la composition du foyer, la proximité géographique, l'ancienneté de la demande... Une liste d'attente a été ouverte. Parmi

les dossiers retenus, une personne s'est désistée, ce qui a profité à la liste d'attente.

Marie-Isée Gioanec a fait un rappel historique du monument. Il y a 160 ans, 8 mois de travaux ont été nécessaires pour que le presbytère voie le jour, pour un montant de 11 620 francs or. «La constitution des dossiers a bien évolué. En 1857, il suffisait d'un simple cahier d'écoliers de 10 pages, pataphé par le maire et le préfet. De nos jours, plusieurs cartons archives ont été nécessaires pour contenir toutes les pièces nécessaires...».



Deux futurs voisins : Miguel João et Julien Nau.

La municipalité planchait sur ce dossier depuis 2005. Elle a démarché les bailleurs sociaux, mais le coût de la rénovation du bâtiment, déclaré insalubre et dangereux, était trop élevé. En 2008 est apparue l'opportunité de construire un parc photovoltaïque, qui a vu le jour en 2016, surnomme de nouvelles rentées financières pérennes. Le coût des travaux pour l'aménagement de l'ancien presbytère est de 590 000 €.

Le loyer du parc photovoltaïque perçu par la mairie lui permet de couvrir le remboursement annuel des emprunts, qui s'élève à 46 900 €. La municipalité en a souscrit deux : un de 300 000 € auprès de la Caisse



Chassé-croisé dans le fameux escalier suspendu à l'anglaise.